

Soulignons encore une fois que ces offres de collaboration viennent des dirigeants de l'industrie, de l'enseignement et des services sociaux des collectivités minières du Nord québécois. Le gouvernement fédéral profitera-t-il de l'occasion ou la laissera-t-il se perdre? On a dit qu'il fallait prendre à nouveau conscience des problèmes de nos frères indiens. Nous croyons avoir répondu ici à cette invitation. Nous sommes prêts à aller jusqu'au bout. Mais c'est à vous maintenant d'agir.

Nous espérons que le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat examinera les propositions que nous lui présentons humblement, et que ses délibérations aboutiront à l'adoption d'une ligne de conduite plus éclairée, qui récompensera nos efforts.

Le mémoire était signé par Doris H. Scanlon, M^{me} James P. Scanlon, secrétaire-trésorière. Si je fais mention de ce document, c'est que j'aimerais que le ministre nous dise si l'on a terminé l'entreprise à La Tuque. On nous a appris au comité l'an dernier qu'elle était en voie de réalisation, et comme certains Indiens de ma région fréquenteraient cette école, j'aimerais obtenir des précisions là-dessus.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais aussi formuler une proposition. L'an dernier, le comité a reçu beaucoup de dépositions des diverses bandes indiennes du pays. Avant qu'il se remette à l'œuvre cette année, on devait classer toute la documentation pertinente et préparer un index en conséquence. Sauf erreur, les fonctionnaires du ministère ont accompli cette tâche. Je ne veux pas mettre leur compétence ou leur impartialité en doute, mais j'estime qu'on pourrait confier ce travail à des personnes ou à un groupe indépendants. Ce groupe pourrait aussi nous soumettre des propositions, ce qui permettrait au comité d'accélérer quelque peu la marche de ses travaux. J'ai fait moi-même partie de ce comité l'an dernier et je sais qu'aucun de ses membres ne serait capable d'examiner tous les témoignages qui y ont été déposés. Si nous chargions un groupe indépendant d'étudier la documentation et d'en faire un résumé, je suis d'avis que non seulement le ministère en profiterait, mais aussi les Indiens et les membres du comité. Je vais terminer ici mes observations car nous aurons d'autres occasions de soulever ces diverses questions en détail, lorsque le comité mixte entreprendra ses travaux.

L'hon. Mme Fairclough: Je dirai simplement à l'honorable député de Chapleau que, pour ce qui est des travaux du comité, cette affaire dépend du comité. De fait, c'est le comité qui a prié le ministère de faire ce travail. Si le comité désire qu'il soit fait par quelqu'un d'autre que le ministère, il devra prendre d'autres dispositions.

M. Martel: Je ferai des propositions au comité.

L'hon. Mme Fairclough: Pour ce qui est de l'école, je dois dire que le projet est présentement à l'étude. Je ne peux pas donner une réponse précise à mon honorable ami quant à la date où ce projet sera mis à exécution, mais nous nous proposons d'inscrire un crédit à cette fin dans les prévisions de l'an prochain.

M. McQuillan: J'ai écouté avec grand plaisir, hier soir, les premières observations du ministre et je me suis réjoui qu'il ait appuyé sur le programme de formation. Je pense que cette direction est dans la bonne voie et qu'elle ne devrait pas s'en laisser écartier.

J'ai suivi avec intérêt également ce que le ministre a dit au sujet du programme de formation professionnelle et du travail des préposés au placement. A plusieurs reprises, j'ai fait des instances auprès du ministre et de ses fonctionnaires pour leur indiquer ce que devraient faire les préposés au placement sur la côte de la Colombie-Britannique et ce qu'ils pourraient faire pour placer plus d'Indiens dans l'industrie, particulièrement dans celle de l'abattage. J'en ai moi-même souvent embauché et j'ai été aussi satisfait d'eux que de tout autre genre d'employés dont nous avons pu retenir les services.

Je crois que parce que les Indiens et certains gouvernements provinciaux acceptent leur responsabilité, nous approchons enfin d'une solution à ce problème des affaires indiennes. Il doit parfois sembler assez ironique aux membres du personnel de la Direction des affaires indiennes de songer que mieux ils s'acquittent de leur tâche, plus vite arrivera le moment où ils seront eux-mêmes sans emploi. J'ai hâte au jour où la Direction des affaires indiennes s'occupera avant tout des ententes en général entre le gouvernement fédéral et les provinces, jusqu'au moment où les Indiens seront complètement intégrés.

J'ai suivi avec intérêt les observations de l'honorable député de Skeena et de l'honorable député de Vancouver-Est, qui ont signalé au comité deux cas où, selon eux, il semble y avoir eu injustice. Je prendrai quelques minutes pour expliquer au comité la situation qui existe en Colombie-Britannique et que bien peu de députés, je crois, connaissent vraiment.

Sur 2,200 réserves réparties par tout le Canada, il y en a quelque 1,620 en Colombie-Britannique. La plupart se trouvent sur le littoral. Ces réserves sont presque invariablement établies à l'entrée de vallées où se trouve la seule voie d'accès vers l'arrière-pays. En un sens, ces réserves interdisent complètement l'accès à bien des emplacements industriels et à une bonne partie de nos ressources forestières et minières. Jusqu'ici, il n'y a pas eu trop de difficulté à en venir à des ententes relatives au droit